

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 990890 – MDE 13/28/99

Action complémentaire sur l'AU 160/99 (MDE 13/15/99 du 9 juillet 1999) et suivantes (MDE 13/16/99 du 13 juillet 1999 ; MDE 13/24/99 du 13 septembre 1999 et MDE 13/??/99 du 4 novembre 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

## PEINE DE MORT / PROCÈS INIQUÉ

IRAN

Des manifestants étudiants

Londres, le 24 novembre 1999

Trois des quatre manifestants étudiants condamnés à mort ont vu leurs sentences confirmées par une juridiction supérieure, tandis que le quatrième a bénéficié d'une commutation de peine pour cause d'aliénation mentale, selon des articles de presse citant le président du tribunal révolutionnaire de Téhéran, Gholamhossein Rahbarpour.

D'après les informations recueillies, tous quatre avaient été condamnés à la peine capitale en septembre pour leur participation présumée aux manifestations étudiantes de juillet. Amnesty International est préoccupée par le fait qu'il ont été condamnés au terme de procès secrets, par des tribunaux d'exceptions dont les procédures sont loin d'être conformes aux normes internationales d'équité les plus élémentaires.

Il semble en outre que Gholamhossein Rahbarpour ait déclaré dans l'édition du 23 novembre du journal *Sobh-e Emrooz* : « Les trois personnes qui ont été condamnées peuvent solliciter leur grâce, ce qui signifie que leur situation pourrait changer. » Il n'a pas précisé ce qu'il entendait par là, ni révélé l'identité des condamnés.

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre exprès / lettre par avion** (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous vivement préoccupé par les informations selon lesquelles trois personnes condamnées à mort ont vu leurs sentences confirmées et appelez les autorités à commuer leurs peines immédiatement ;
- demandez à être informé de l'identité de toutes les personnes condamnées, ainsi que des charges exactes retenues à leur rencontre et du déroulement de leur procès ;
- faites part de votre inquiétude à l'idée qu'on a peut-être torturé ces personnes pour leur arracher des « aveux » et qu'elles ont peut-être été condamnées à mort au terme de procès iniques.

**APPELS À :**

**1) Guide spirituel de la République islamique d'Iran :**

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei

The Presidency, Palestine Avenue

Azerbaijan Intersection

Tehran, République islamique d'Iran

**Télégrammes** : Ayatollah Khamenei, Tehran, Iran

**Formule d'appel** : *Your Excellency*, / Excellence,

**2) Président de la République islamique d'Iran :**

His Excellency Hojjatoleslam val Moslemin Sayed Mohammad

Khatami

The Presidency, Palestine Avenue

Azerbaijan Intersection

Tehran, République islamique d'Iran

**Télégrammes** : President Khatami, Tehran, Iran

**Formule d'appel** : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de République,

**3) Responsable du pouvoir judiciaire :**

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi-Shahrudi

Ministry of Justice

Park-e Shahr

Tehran, République islamique d'Iran

**Télégrammes** : Head of the Judiciary, Tehran, Iran

**Formule d'appel** : *Your Excellency*, / Monsieur,

**COPIES À :**

**Ministre des Affaires étrangères :**

His Excellency Kamal Kharrazi  
Ministry of Foreign Affairs  
Sheikh Abdolmajid Keshk-e Mesri Avenue  
Tehran, République islamique d'Iran

**Secrétaire de la Commission islamique iranienne pour les droits humains (CIDH) :**

Mr Mohammad Hassan Zia'i-Far,  
Secretary , Islamic Human Rights Commission  
PO Box 13165-137, Tehran, République islamique d'Iran  
**Fax :** 98 21 204 0541

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 5 JANVIER 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**

*.a version originale a été publiée par Amnesty International,*

*Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.*

*La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*